



A QUI S'ADRESSE LE CONCOURS ?

Toutes les classes des programmes immersifs en français de Louisiane sont invitées à rejoindre ce projet !

Alors vous êtes prêt-e-s ?

Faites preuve d'imagination et séduisez-nous avec vos plumes, vos pinceaux et ... vos langues !

REGLEMENT DU CONCOURS

Art.1 : Présentation générale

Ce concours est organisé par le Consulat général de France à la Nouvelle Orléans, partenaire du réseau Kamilala afin d'encourager les acteurs éducatifs à développer des projets ouverts sur la diversité de langues à travers la création des planches d'un kamishibaï plurilingue.

Art.2 : A qui s'adresse le Concours ?

Le concours est ouvert à tous les enfants de 3 à 15 ans inscrits en programmes immersifs en langue française dans les établissements scolaires de Louisiane. Les enfants doivent être au cœur du processus de création, sous la direction de la structure éducative.

Un seul kamishibaï sera accepté par groupe/classe participant/e.

Art.3 : Les planches : texte et illustrations

Le format des planches est le suivant : **37X27,5** cm (format standard, légèrement inférieur au format A3). *Vous pouvez donc imprimer votre kamishibaï sur un format A3 puis découper les marges.*

Le kamishibaï doit être composé (couverture comprise) de 8 à 14 planches. Les kamishibaïs de plus de 14 planches ne seront pas acceptés.

L'histoire doit se présenter selon le principe du kamishibaï : sur le recto des planches, une illustration, sur le verso des planches, le texte de l'histoire.

La technique est libre pour **les illustrations** (peinture, feutre, crayons, collages, photos...).

Le texte ne devra pas excéder les 500 caractères par planche (environ **6 lignes** en police 12).
Tous les textes devront être dactylographiés.

Toutes les formes narratives sont acceptées.

Art.4 : Les langues

Au moins quatre langues doivent être présentes dans l'histoire (français et trois autres langues minimum). Le kamishibaï plurilingue peut comporter autant de langues que vous le souhaitez. Toutes les langues et toutes les variétés de langues sont légitimes ! Votre choix se fera peut-être en fonction des langues et des variétés connues dans la classe. Langues régionales, langues étrangères, dialectes et variétés locales de langues sont toutes acceptées.

La diversité des langues peut apparaître dans le texte, mais aussi dans les illustrations, de différentes façons :

- La narration peut se faire en français, et les dialogues dans différentes langues (chaque personnage peut parler une langue différente)
- La narration peut se faire en français et contient elle-même différentes langues (onomatopées, comptines, mots clés de l'intrigue, etc. peuvent apparaître dans d'autres langues)
- **Il est important que le récit permette la compréhension de l'ensemble de ces langues** (même si l'on n'est pas locuteur de la langue) soit grâce à l'intercompréhension (mots transparents par rapport au français), ou grâce à une traduction ou reformulation à l'intérieur de la narration.

Attention, il ne s'agit pas de traduire le même texte dans différentes langues. L'alternance entre les langues doit refléter au mieux la réalité de pratiques plurilingues ou plurilingagères.

Chaque mot ou phrase dans une autre langue que le français devra être traduit-e sur la même planche (en bas de page). La prononciation des mots est également souhaitée entre crochets (exemple : « Abuelo » se prononce [Abouélo])

Art. 5 : Réception des kamishibaïs

Le kamishibaï devra être **scanné en recto-verso et en couleur** et envoyé **sous format numérique avant le 15 février 2019**. Suivre la procédure indiquée dans le document "Numériser son kamishibaï".

Veillez à la qualité des impressions et de votre format numérique. **La structure éducative conserve donc l'original en papier.**

Une fois le kamishibaï réalisé, l'enseignant devra compléter le **Carnet de Bord** pour rendre compte de son expérience (document en ligne dont le lien est fourni lors de l'inscription).



Art. 6 : Le Jury

Un jury composé d'artistes, pédagogues, représentants de l'Education Nationale, linguistes, professionnels du livre analysera et évaluera chaque histoire à partir de plusieurs critères :

- *respect de la dimension plurilingue de l'histoire
- *place et utilisation des langues dans l'histoire
- *diversité des statuts des langues et des systèmes d'écriture représentés
- *construction de l'histoire
- *créativité dans les illustrations
- *respect des contraintes techniques (nombre de planches, format, longueur du texte)

Sur la base des documents numérisés, le jury désignera 3 finalistes. Les 3 finalistes seront invités à présenter leur Kamishibaï au cours d'une réception qui sera donnée à la Nouvelle-Orléans le **29 mars 2019**.

Suite aux 3 représentations et le jury désignera dans la foulée le **grand gagnant** du concours Kamishibaï 2019 qui recevra un prix.

Art. 7 : Droits d'auteur

En participant, le candidat s'engage à **céder à titre gratuit ses droits de reproduction et de représentation à la structure en charge de l'organisation du concours**. De cette manière, le candidat accepte que son kamishibaï soit intégré dans les outils de communication de réseau KAMILALA (site internet et réseaux sociaux) ainsi que de son exploitation dans le cadre de ses activités de formation pour tous pays et pour la durée de protection conférée par le droit d'auteur.

De son côté, le réseau KAMILALA s'engage à faire apparaître le nom de la structure/école, le nom de l'adulte référent, les noms des auteurs/illustrateurs.

Art. 8 : Publication

Les auteurs du kamishibaï gagnant acceptent que leur travail puisse être légèrement retouché (par exemple : densité de couleurs, format, amélioration d'une phrase...).

Art. 9 : Adhésion au règlement

La participation au concours implique l'adhésion au présent règlement.

Art. 10 : Organisateur du Concours

Ce concours est organisé par le Consulat général de France à la Nouvelle Orléans et s'inscrit dans un réseau international d'acteurs du plurilinguisme appelé KAMILALA. Ce réseau est né à l'initiative de l'association française DULALA (D'Une Langue A L'Autre) en charge de son animation.



CALENDRIER

Pour participer au Concours Kamilala 2018-2019, voici la marche à suivre :

-  Inscrivez-vous avant le **15 décembre 2019** en remplissant le formulaire d'inscription (à télécharger et imprimer)

-  Envoyez-nous votre kamishibai plurilingue avant le **15 février 2019** (consultez les modalités d'envoi dans le Règlement du Concours)

-  Un grand jury analysera vos travaux et désignera les 3 finalistes au plus tard le **1^{er} mars 2019**.

-  Rendez-vous aux 3 finalistes le **29 mars 2019** à La Nouvelle Orléans pour la remise des prix du Concours à l'occasion de la célébration de la francophonie en Louisiane ! (le lieu exact sera précisé ultérieurement)